

mardi 19 mai 2009

Myral isole les façades des maisons jusqu'en Allemagne

La PME d'Is-sur-Tille bénéficie à fond du Grenelle de l'environnement.

Quelle PME peut se targuer d'une croissance de 60 % de son chiffre d'affaires en un an, après vingt-deux ans d'existence ? C'est forcément une entreprise qui répond à un besoin nouveau et même urgent. En l'espèce, il s'agit de la société Myral, spécialiste de l'isolation durable des façades, installée à Is-sur-Tille qui propose une solution aux particuliers qui désirent faire des économies d'énergie. « Il est indéniable que nous avons bénéficié de deux facteurs qui se sont combinés : le Grenelle de l'environnement et la hausse du prix des carburants et des énergies » explique Sylvain Bonnot, cogérant de la société avec son frère Claude. Cet effet d'aubaine n'explique pas tout pour autant : « Cela fait vingt-deux ans que nous sommes pratiquement les seuls à croire à l'isolation des maisons par l'extérieur. Tout a commencé quand notre père, Daniel qui a fondé l'entreprise en 1987 a découvert peu après, un système de vêtue en Allemagne. Nous avons obtenu l'exclusivité de la distribution de ces produits en France en 1990. C'est ce qui nous a permis de monter un réseau d'installateurs professionnels. Neuf ans plus tard, on proposait à cette société allemande de faire évoluer son produit, ce qui n'a pas été possible. Finalement, face à la défaillance de ce producteur, nous avons décidé d'investir dans un outil de fabrication et notre père l'a tellement fait évoluer qu'il a déposé un brevet qui fait que nous sommes les seuls à proposer aujourd'hui ce produit » L'artisan fonde une PME Dès lors, la société Myral allait changer de statut et de taille. La petite entreprise artisanale et familiale allait devenir une PME structurée qui emploie aujourd'hui trente salariés et réalise un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros, après avoir affiché une croissance de 60 %. « Nous sommes les seuls sur le marché, car en France, on est en retard par rapport aux Allemands qui ont toujours cru à l'isolation des maisons par l'extérieur. On a forcément une belle longueur d'avance sur tout le monde, puisqu'on a le savoir-faire, un brevet et un réseau de distribution et d'installateurs. Nouveau hangar, embauches et filiale Quelqu'un qui voudrait commencer aujourd'hui mettrait déjà deux ans à faire reconnaître son produit. » explique Sylvain Bonnot dont la société fait travailler dix-sept artisans, dont certains accompagnent cette expérience depuis treize ans. Cette croissance est seulement freinée par la capacité de production de la société : « On est obligés de construire une extension de 1 300 m² qui permettra de stocker la production et d'aménager des nouveaux quais de chargement. » Cette croissance s'est également accompagnée de nouvelles embauches l'an dernier. Pas moins de sept CDI, aussi bien à la production qu'aux fonctions administratives et de gestion. Pour mieux démarcher les particuliers qui désirent rénover et isoler leurs façades, une filiale commerciale vient d'être créée. « On va maintenant devoir être attentifs à notre croissance qu'il faut maîtriser » explique Sylvain Bonnot, fidèle en cela à la prudence dont a toujours fait preuve la famille. Une prudence qui paie, car le petit artisan qui se fournissait à ses débuts en Allemagne est devenu un acteur reconnu qui exporte... vers l'Allemagne. Un marché qui représente pas moins de 20 % de son chiffre d'affaires, et ce n'est qu'un début.

Franck BASSOLEIL

GAGNER 25 À 40 % D'ÉNERGIE

En France, l'isolation s'est principalement faite à l'intérieur des murs ce qui réduit la surface habitable, n'évacue pas l'effet de pont thermique et gaspille une bonne partie de l'énergie à sécher la surface extérieure des façades. La société Myral est spécialisée dans l'isolation des façades de maisons et immeubles existants. Pour un pavillon des années soixante-dix de 100 m² au sol, une telle opération s'échelonne entre 20 000 et 26 000 €. Si la maison est déjà bien isolée (portes-fenêtres et sous-toit), le gain d'économie d'énergie peut atteindre 40 %. Ces travaux bénéficient des aides, comme le crédit d'impôts sur la fourniture et la pose de 25 ou 40 %, le prêt à taux zéro, jusqu'à 30 000 euros remboursables jusqu'à 10 ou 15 ans et même le cumul de ces deux mesures, jusqu'à fin 2010. Sylvain et Claude Bonnot présentent des échantillons de plaques, sorties de leur chaîne de montage de leur atelier.

